

UNESCO | Comité intergouvernemental pour la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles

17^{ème} session | 27 février – 1er mars 2024

Point 9

Groupe de réflexion sur la mise en œuvre de l'**article 16** « Traitement préférentiel pour les pays en développement » – propositions préliminaires

29 février 2024

Livré par: **Diakité Mohamed** | Administrateur, Coalition malienne pour la diversité culturelle

La version prononcée fait foi

Monsieur le président,
Excellences, distingué(e)s délégué(e)s,

Je m'exprime au nom de la FICDC, dont la Coalition malienne, que je représente, est membre.

L'article 16 est au cœur de la Convention de 2005 et demeure à ce jour trop peu mis en œuvre. La formation d'un groupe de réflexion composé de représentants des Parties qui accueillera plusieurs experts internationaux afin de contribuer aux travaux est un pas dans la bonne direction et nous saluons cette mesure. Nous croyons en la nécessité de ce groupe et souhaitons vivement qu'il ait les moyens suffisants pour se déployer.

Néanmoins, nous croyons qu'il n'est pas souhaitable de puiser à même le FIDC pour doter ce groupe des ressources nécessaires à son fonctionnement. En effet, le FIDC peine déjà à suffire à la demande. Or, les activités soutenues par le Fonds sont cruciales pour permettre à la Convention d'atteindre ses objectifs. Il faut augmenter les ressources du FIDC, et non le dépouiller. En outre, nous craignons que des Parties qui ont pu contribuer au FIDC parce qu'ils croyaient en ses objectifs puissent dans le futur être plus réticents à y contribuer s'ils constatent que les sommes qu'ils y ont consenties peuvent être utilisées à d'autres fins que celles initialement prévues.

Bien sûr, l'article 16 est lui aussi vital pour la société civile. Nous croyons qu'il n'y a pas lieu de choisir entre deux éléments de la première importance. Nous invitons les Parties à réfléchir à d'autres façons de soutenir les travaux de cet important groupe de réflexion, par exemple en lançant un appel à contributions volontaires.

Merci.

UNESCO | Intergovernmental Committee for the Protection and Promotion of the Diversity of Cultural Expressions

17th session | 27 février – 1er mars 2024

Item 9

Reflection group on the implementation of **Article 16** on "Preferential treatment for developing countries" – preliminary proposals

February 29th 2024

Delivered by: **Diakité Mohamed** | Board Member, Coalition malienne pour la diversité culturelle

Check Against Delivery

Mr. President,
Excellencies, distinguished delegates,

I am speaking on behalf of the IFCCD, of which the Malian Coalition, whom I represent, is a member.

Article 16 lies at the heart of the 2005 Convention and remains insufficiently implemented to this day. The establishment of a reflection group composed of representatives from the Parties, which will host several international experts to contribute to its work, is a step in the right direction, and we welcome this measure. We believe in the necessity of this group and strongly urge that it be adequately resourced to carry out its mandate.

Nevertheless, we believe it is not desirable to draw from the IFCD to provide the necessary resources for this group to function. Indeed, the IFCD already struggles to meet the demand, and the activities supported by the Fund are crucial for the Convention to achieve its objectives. Resources for the IFCD need to be increased, not depleted. Additionally, we fear that Parties who have contributed to the IFCD because they believed in its objectives may be more reluctant to contribute in the future if they see that the funds they have allocated can be used for purposes other than those initially intended.

Of course, Article 16 is also vital for civil society. We believe there is no need to choose between two crucial elements. We invite Parties to consider other ways to support the work of this important reflection group, for example, by launching a call for voluntary contributions.

Thank you.